

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) RUNNER NOTE 2018

FLASH
INVEST

Avril 2015

Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Instrument dérivé



3 ans



Risque de perte de capital



Profil défensif à agressif



Prime de remboursement soumise au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING RUNNER NOTE 2018** (en abrégé BP2F RUNNER NOTE 2018) est un instrument dérivé complexe émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous transférez de l'argent à l'émetteur qui ne s'engage pas à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance dans tous les cas. Par ailleurs, en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

- ✓ Courte maturité de 3 ans.
- ✓ Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale (soit 1.012,50 EUR par coupure).
- ✓ Rendement final et modalités de remboursement conditionnés par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price).
- ✓ Prime de remboursement potentielle, égale à 150% de toute hausse enregistrée par l'indice par rapport à sa valeur initiale.
- ✓ Risque de perte de capital: en cas d'évolution adverse de l'indice, l'investisseur subira une perte de capital égale à 100% de la baisse enregistrée par l'indice par rapport à sa valeur initiale.



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription s'étend du 1^{er} avril (9 h) au 30 avril 2015 (16 h).

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès de **Easy banking centre au n° 02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions





Dopez le potentiel des actions européennes

Les analystes de la Banque Privée de BNP Paribas Fortis estiment que les actions européennes pourraient **conserver, dans les prochains mois, la tendance globalement haussière** qu'elles ont adoptée ces deux dernières années.

Divers facteurs étayent leur sentiment positif envers les actions européennes.

1. L'économie européenne s'extirpe progressivement de la récession.
2. Après avoir assaini leur bilan et réalisé des économies d'échelle, beaucoup d'entreprises affichent aujourd'hui une solide santé financière. De plus, la chute des prix des matières premières, pétrole en tête, devrait influencer favorablement sur leurs marges bénéficiaires.
3. L'affaiblissement de l'euro devrait améliorer la compétitivité des entreprises exportatrices européennes.
4. Les taux d'intérêt restent historiquement faibles et canalisent les investisseurs à la recherche de rendement vers les marchés d'actions.
5. Malgré le redressement de ces dernières années, les valorisations boursières européennes semblent encore attrayantes.

Ceci dit, le cheminement des indices boursiers n'aura rien d'un long fleuve tranquille. Toute résurgence des incertitudes, comme celles entourant la situation économique-politique en Grèce par exemple, peut faire trébucher les marchés.

Réservée à l'investisseur accoutumé au risque financier et convaincu du potentiel des actions européennes, la BP2F RUNNER NOTE 2018 permet de **doper une progression éventuelle de l'indice EURO STOXX 50 (Price)**, composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.



L'indice EURO STOXX 50 (Price)

L'indice EURO STOXX 50 (Price) est composé des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro, ce qui en fait un indice représentatif des places boursières européennes.

Sa composition est revue annuellement en septembre. La pondération de chaque valeur est fondée sur sa capitalisation boursière. Une seconde sélection des valeurs vise une répartition sectorielle optimale au sein de l'indice.

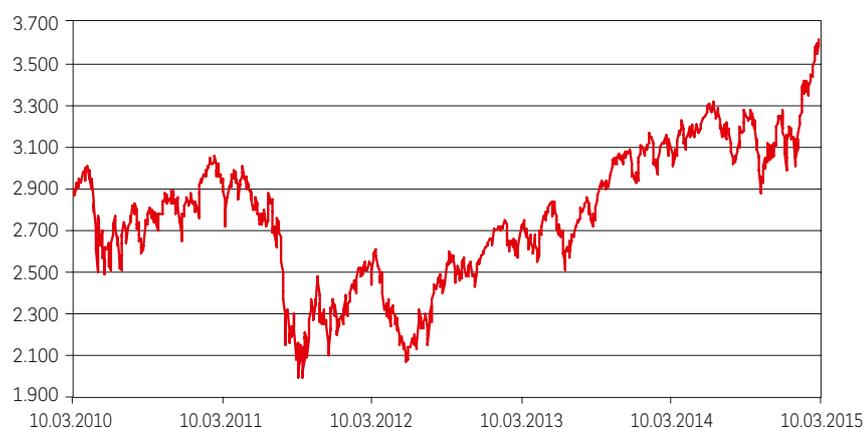
Bon à savoir

Vous trouverez la composition de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et pourrez en suivre les performances sur le site www.stoxx.com/indices > Blue-chip indices > Eurozone.

Indice de type "Price"

Dans le cas d'un indice de type "Price" (et par opposition à un indice de type "Total Return"), les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

Évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) sur les 5 dernières années



Source: Bloomberg. Chiffres arrêtés au 10 mars 2015.

Le 10 mars 2015, l'indice EURO STOXX 50 (Price) a clôturé au niveau de 3.567,25.

Sur la période du 10 mars 2010 au 10 mars 2015, il a affiché un rendement actuariel de 4,16%.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour l'avenir.



Une alternative à un investissement direct en actions

La BP2F RUNNER NOTE 2018 est destinée à l'**investisseur accoutumé au risque élevé que présente un investissement en actions** et convaincu que le marché des actions européennes va continuer à se redresser dans les prochaines années. Conscient que ce redressement risque d'être freiné par de nombreuses incertitudes, il recherche le moyen d'améliorer son rendement potentiel.

La BP2F RUNNER NOTE 2018 est en effet conçue pour amplifier une performance positive de l'indice EURO STOXX 50 (Price) puisque la prime de remboursement potentielle est égale à 150% de toute hausse enregistrée par l'indice à l'échéance.

Mais la BP2F RUNNER NOTE 2018 ne prévoit pas la protection du capital à l'échéance. En cas d'évolution adverse de l'indice, l'investisseur subira d'office une perte de capital, égale à 100% de toute baisse enregistrée par l'indice à l'échéance.



En cas de hausse de l'indice,

un investissement dans la BP2F RUNNER NOTE 2018 est **plus intéressant** qu'un investissement direct dans l'indice puisque **l'investisseur reçoit 150% de la performance réalisée**.

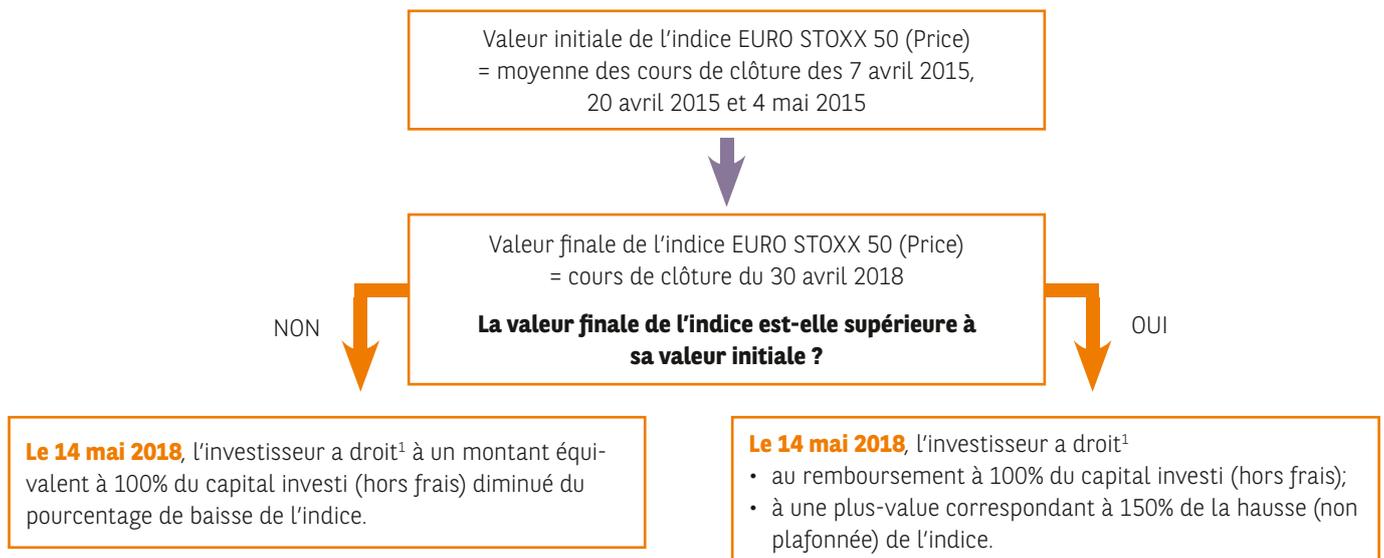
Il convient toutefois de noter que l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice.



En cas de baisse de l'indice,

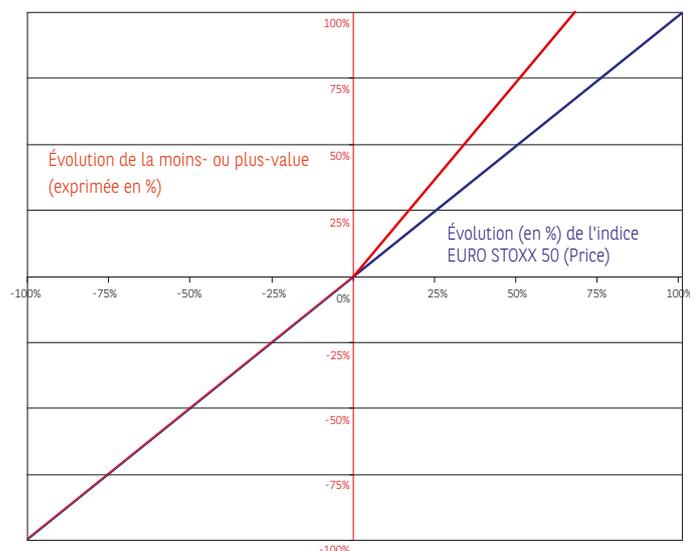
un investissement dans la BP2F RUNNER NOTE 2018 est **moins intéressant** qu'un investissement direct dans l'indice puisque **l'investisseur est obligé de prendre sa perte à l'échéance**, contrairement à un investissement direct dans l'indice.

Schéma de remboursement et d'attribution de la prime de remboursement éventuelle



¹ Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

Toutes les possibilités en un coup d'œil



Scénarios d'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et calcul du rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement final, les scénarios suivants ne constituent en aucune manière une garantie quant au rendement final.

| Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale | Calcul du montant total de remboursement ¹ à l'échéance | Montant total de remboursement ² à l'échéance | Rendement actuariel (sur base du prix d'émission de 101,25%) |
|--|---|--|--|
| -30% | Montant de remboursement: 100% du capital investi (hors frais) diminué du pourcentage de baisse de l'indice | 70% | -11,34% |
| -20% | | 80% | -7,39% |
| -10% | | 90% | -3,78% |
| +1,80% | Montant de remboursement: 100% du capital investi (hors frais) + (1,50 x le pourcentage de hausse de l'indice) | 102,70% | +0,18% ² |
| +10% | | 115% | +4,24% ² |
| +20% | | 130% | +8,49% ² |
| +30% | | 145% | +12,47% ² |

¹ Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur ne touchera pas de prime de remboursement et pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial, ce montant pouvant être nul.

² Avant déduction du précompte mobilier de 25%.





Principaux risques

- ✓ **Le remboursement du capital à 100% n'est pas prévu dans tous les cas:** il existe en effet un risque de perte partielle ou totale du capital si, à la date d'observation finale, l'indice EURO STOXX 50 (Price) accuse un recul par rapport à sa valeur initiale. L'investisseur sera alors obligé de prendre sa perte, contrairement à un investissement direct dans (les actions de) l'indice.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes; dans ce cadre, l'investisseur risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.
- ✓ **Risque de liquidité:** cet instrument dérivé n'est pas coté sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/ acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 6).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le prix de cet instrument dérivé fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price) et celle des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

Cet instrument dérivé complexe s'adresse plus particulièrement à des **investisseurs expérimentés** présentant un **profil de risque défensif à agressif**.

Nous vous recommandons de n'investir dans ce produit que si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir. Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers", disponible dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Informations utiles.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de base** du programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Paris,
- de ses **suppléments**, respectivement datés du 11 juillet 2014, 7 août 2014, 5 septembre 2014, 11 septembre 2014, 10 octobre 2014, 7 novembre 2014, 8 janvier 2015, 10 février 2015 et 30 mars 2015,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 31 mars 2015.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.

Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.

Rating du garant: A2 (*under review*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1 000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 50 millions EUR.
- Code ISIN: XS1197991638 – Série N070.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cet instrument dérivé ne sera pas coté sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 5).



Risque

Les principaux risques que présente cet instrument dérivé sont décrits en page 5.



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 mai 2015.

Prix d'émission: 101,25% de la valeur nominale.

Échéance: 14 mai 2018, soit une durée de 3 ans.

Cet instrument dérivé comporte un risque sur le capital investi.

Les modalités de remboursement à l'échéance seront déterminées par l'évolution de l'indice EURO STOXX 50 (Price):

- si la valeur finale de l'indice est au moins égale à sa valeur initiale: droit au remboursement à 100% de la valeur nominale;
- si la valeur finale de l'indice est inférieure à sa valeur initiale: le remboursement ne sera que partiel et calculé comme suit:
100% - pourcentage de baisse de l'indice enregistré entre sa valeur finale et sa valeur initiale.
- Valeur initiale de l'indice: moyenne des cours de clôture des 7 avril 2015, 20 avril 2015 et 4 mai 2015.
- Valeur finale de l'indice: cours de clôture du 30 avril 2018.



Rendement

• **Sous-jacent:** indice EURO STOXX 50 (Price).

• La **prime de remboursement potentielle**, versée à l'échéance, sera égale à **150% de la hausse enregistrée par l'indice** entre sa valeur initiale et sa valeur finale. En cas de baisse ou de stagnation de l'indice, aucune prime de remboursement ne sera octroyée.



Frais

Frais

• **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.

• **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.

• **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,25%

- Commission de placement unique de 1,25%, rétrocédée à la date d'émission, par l'émetteur au distributeur.
- Commission pour la distribution et la promotion de l'instrument dérivé d'un montant annuel de 1% maximum, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation fiscale actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cet instrument dérivé est décrite en page 5.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F RUNNER NOTE 2018 sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.